Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECAT-014-19836/26/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) et paiement de la cotisation 2026 - MGDIS n°14833

165874

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique actualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réaffirmé l'importance d'accompagner les entreprises innovantes fortement créatrices de valeurs et d'emplois pour les années futures. Elle a aussi mis en exergue l'importance des espaces technopolitains comme creuset de l'innovation qui favorisent la création et le développement de startups en particulier dans les filières stratégiques.

Créée en 1984 par le sénateur Pierre Laffitte, également fondateur de Sophia Antipolis, l'association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) regroupe 350 membres dans 75 pays. L'objectif de l'IASP est d'animer le réseau international des parcs scientifiques et technopôles, de favoriser les échanges d'expériences entre les pays adhérents et d'encourager les partenariats entre les adhérents.

Au titre du pilotage des Technopôle de l'Arbois, de Luminy et de Château-Gombert, la Métropole Aix-Marseille-Provence adhère à l'IASP dont les travaux et le rayonnement contribuent à développer la notoriété du territoire au plan international dans le domaine du développement économique par l'innovation.

Le réseau IASP a notamment contribué à la construction d'une liste d'indicateurs permettant l'évaluation des écosystèmes d'innovation. Cette liste d'indicateurs et l'évaluation de leur importance par IASP (élaboré par une équipe de chercheurs) est utilisée comme support de travail au sein de la structuration de l'écosystème de l'innovation métropolitain ainsi que sur des sites physiques spécifiques tels que les technopôles de l'Arbois, de Luminy ou de Château-Gombert.

Le réseau international IASP offre par ailleurs une visibilité internationale de base au territoire métropolitain (adhésion commune pour les 3 technopôles) qui pourrait être développée en fonction des objectifs métropolitains et des investissements humains dédiés.

Compte tenu de l'objet et des objectifs de l'association IASP, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'adhérer à cette association par délibération n°IVIS 007-15/10/20 BM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole de renouveler son adhésion à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) dont la cotisation s'élève à 1 950 euros pour l'année 2026, dossier MGDIS n°14833.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°IVIS 007-15/10/20 BM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'appartenir à un réseau de parcs scientifiques (IASP) de rayonnement international.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) ainsi que le paiement de la cotisation 2026 d'un montant de 1 950 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 de la Métropole, en section de fonctionnement, Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous politique « Développent économiques, attractivité territoriale et relations internationales, et du programme « Développement économique, attractivité et relation internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique, Relations aux Entreprises et au monde économique,
Artisanat, Commerce

Jean-Pascal GOURNES

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026